

Joël GIRAUD

Député des Hautes-Alpes
Vice-Président du Conseil Régional PACA
Maire de L'Argentière-La Bessée
10, avenue de Vallouise
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSEE
04.92.21.33.81 - jgiraud@assemblee-nationale.fr

Madame Christiane TAUBIRA

Garde des Sceaux
Ministre de la Justice
13 Place Vendôme
750071 Paris

L'Argentière, le 18 janvier 2016

URGENCE SIGNALEE

N.Ref : VR-180116

Objet : effectifs de greffe de l'arrondissement judiciaire de GAP

Madame la Ministre,

Je souhaite appeler votre urgente attention sur le manque crucial d'effectifs que connaît le greffe des juridictions de l'arrondissement judiciaire de GAP.

Dans la période de mai 2015 à mars 2016, pour le **Tribunal de Grande Instance l'effectif localisé (22) n'a jamais été réuni sur cette période**, fluctuant, en tenant compte des temps partiels, de 17,4 (étiage le plus bas, soit presque 21% en moins) à 18,9 (étiage le plus haut, réalisant "seulement" 14% en moins). Le nombre de postes réellement "vacants" au sens administratif du terme (poste localisé non pourvu) a varié sur la période de 1 à 2 et pour la période à venir il faudra compter du 1er mars 2016 deux postes réellement vacants, un agent en congé de maternité et 0,8 ETP de temps partiel.

A noter que la Maison de la Justice et du Droit de Briançon étant un établissement judiciaire, un fonctionnaire y est nécessairement affecté.

Le Tribunal d'Instance, connaît une situation similaire: de -1 à - 2 mais sur un effectif de 8. A noter également un départ à la retraite annoncé d'un agent début juin soit - 3 à venir sur 8 dans quelques semaines.

En ce qui concerne le **Conseil de Prud'hommes** il a manqué en permanence 1 agent et l'un des 2 agents restant part également à la retraite pour septembre 2016.

En ce qui concerne les **magistrats du siège** la situation est la suivante : **sur les 9 magistrats prévus (7 au TGI et 2 au TI) seulement 8 postes sont pourvus** depuis septembre 2015 soit 8 (7 au TGI et 1 au TI) soit 1 poste vacant au TI avec un effectif réellement présent de 7 (6 au TGI et 1 au TI) soit 2 sur 9 (22,22% de déficit).

- Si l'on tient compte de l'incidence des temps partiels (5,3 au TGI et 0,8 au TI) on peut estimer le déficit à **32,22%**.

Face à cette situation, la cour d'appel a partiellement pallié ce manque d'effectif en déléguant deux semaines en décembre et pour les mois de janvier et février un magistrat placé principalement au Tribunal d'Instance et partiellement au Tribunal de Grande Instance.

Aussi, je souhaiterais savoir, dans le cadre de l'effort national que nous avons tous voté au Parlement, dans quels délais ce tribunal va pouvoir bénéficier d'effectifs nouveaux afin de combler les postes vacants.

Vous remerciant par avance pour votre réponse, je vous prie de croire, **Madame la Ministre**, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Joël GIRAUD

